

A stylized illustration of a desk setup. At the top left, a window shows a map with orange lines on a teal background with a white grid. Below the window is a stack of three books in teal, orange, and teal. In the center is an open laptop with a teal screen and keyboard. To the right of the laptop is a teal pen holder with a pink patterned base, containing three pens in orange, teal, and orange. In the bottom left is a potted plant with teal leaves in a teal and orange pot. In the bottom right is a computer monitor showing a teal and orange interface.

LE PETIT GUIDE POUR LES SUPERS PARENTS

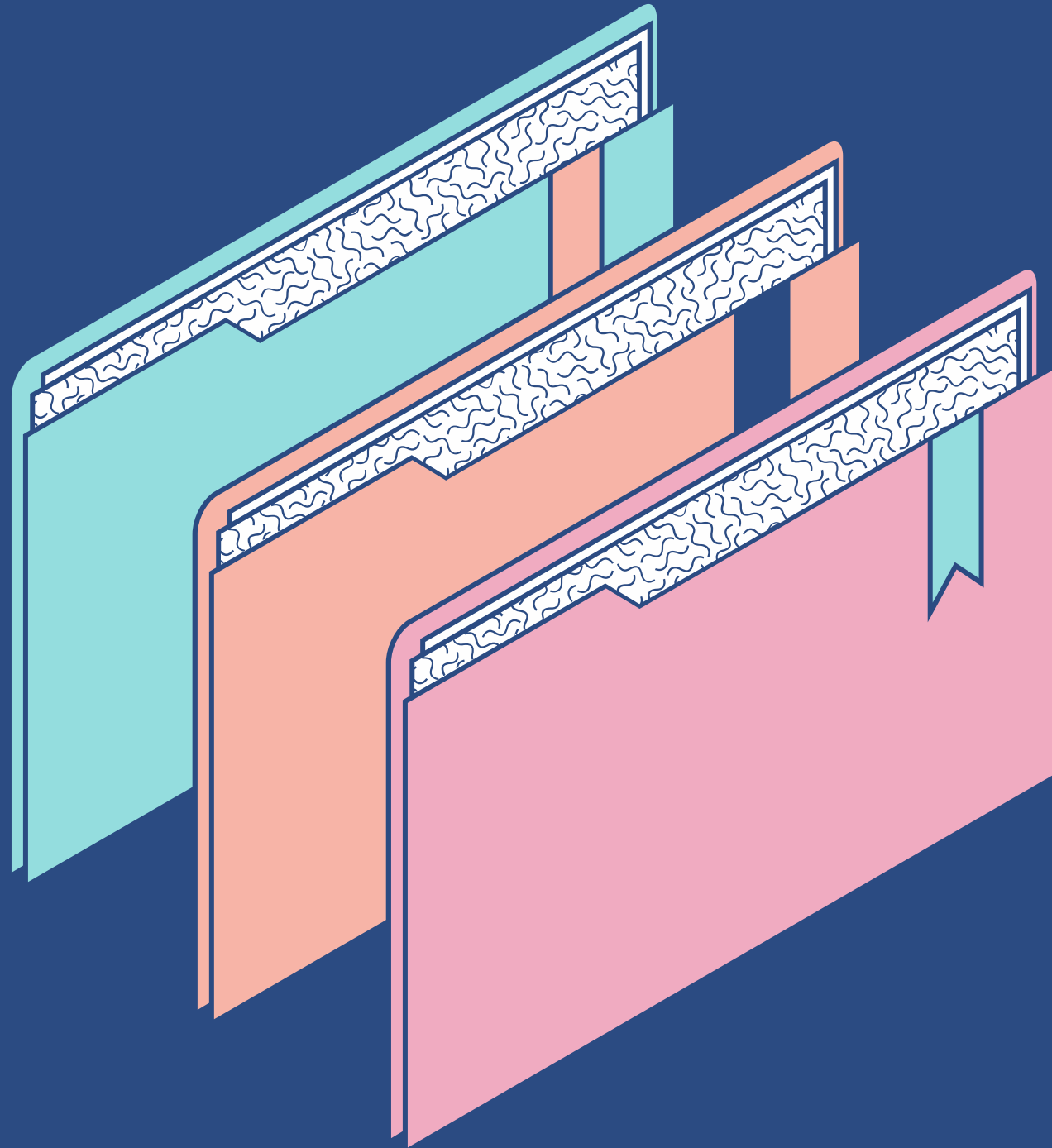
# Comment gérer les absences, les retards et les dispenses de vos enfants ?

Accompagnement étape par étape dans les démarches à effectuer auprès du service de vie scolaire.

# Absences

LORSQUE VOTRE ENFANT EST  
ABSENT DU COLLEGE

- 1) Appeler le service de vie scolaire pour prévenir et donner le motif de l'absence
- 2) Remplir le billet rose sur le carnet de correspondance et le signer
- 3) Demander à l'enfant de présenter le billet rose au service de vie scolaire dès son retour au collège.



# Au regard de la loi

"Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au directeur ou à la directrice de l'établissement d'enseignement les motifs de cette absence.

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. Les autres motifs sont appréciés par l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation. Celle-ci peut consulter les assistantes sociales agréées par elle, et les charger de conduire une enquête, en ce qui concerne les enfants en cause".

ART L131-8 du code de l'éducation



# L'obligation scolaire

"L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans".

ART L131-1 du code de l'éducation

"Le droit de l'enfant à l'instruction a pour objet de lui garantir, d'une part, l'acquisition des instruments fondamentaux du savoir, des connaissances de base, des éléments de la culture générale et, selon les choix, de la formation professionnelle et technique et, d'autre part, l'éducation lui permettant de développer sa personnalité, son sens moral et son esprit critique, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, de partager les valeurs de la République et d'exercer sa citoyenneté. Cette instruction obligatoire est assurée prioritairement dans les établissements d'enseignement".

ART L131-1-1 du code de l'éducation



# Retards

Nous distinguons les retards de moins de 10 minutes et les retards de plus de 10 minutes



# Retards de moins de 10 minutes

1 ————— 2 ————— 3 ————— 4 ————— 5

## ÉTAPE

**L'élève se présente en vie scolaire**

L'assistant(e) d'éducation remplit un billet bleu dans le carnet de correspondance signifiant le retard et saisit celui-ci sur l'ENT

## ÉTAPE

**L'élève va en classe**

L'élève s'excuse, présente le billet bleu signé par la vie scolaire à l'enseignant(e) et suit le cours normalement.

## ÉTAPE

**En rentrant à la maison**

La famille consulte le carnet de correspondance et prend connaissance du retard de l'enfant.

## ÉTAPE

**Justification du retard**

La famille remplit la partie détachable du billet bleu sur le carnet de correspondance et la signe.

## ÉTAPE

**Retour du justificatif au collège.**

L'élève apporte dès le lendemain le billet bleu signé au service de vie scolaire afin que le retard soit administrativement régularisé.

# Retards de plus de 10 minutes

1 ————— 2 ————— 3 ————— 4 ————— 5

## ÉTAPE

**L'élève se présente en vie scolaire**

L'assistant(e) d'éducation remplit un billet rose dans le carnet de correspondance signifiant l'absence de l'élève en classe, le motif de l'absence étant : "retard non

## ÉTAPE

**L'élève va en salle d'étude**

L'élève est dirigé vers la salle d'étude et devra se mettre au travail.

## ÉTAPE

**En rentrant à la maison**

La famille consulte le carnet de correspondance et prend connaissance de l'absence de l'enfant en classe.

## ÉTAPE

**Justification du retard**

La famille signe l'absence. L'élève est chargé de rattraper l'heure de cours manquée.

## ÉTAPE

**Retour du justificatif au collège.**

L'élève apporte dès le lendemain le billet rose signé au service de vie scolaire afin que l'absence soit administrativement régularisée.

# Dispenses

Nous distinguons l'inaptitude à la pratique de l'EPS ponctuelle de l'inaptitude à la pratique de l'EPS longue durée





# L'inaptitude à la pratique de l'EPS ponctuelle

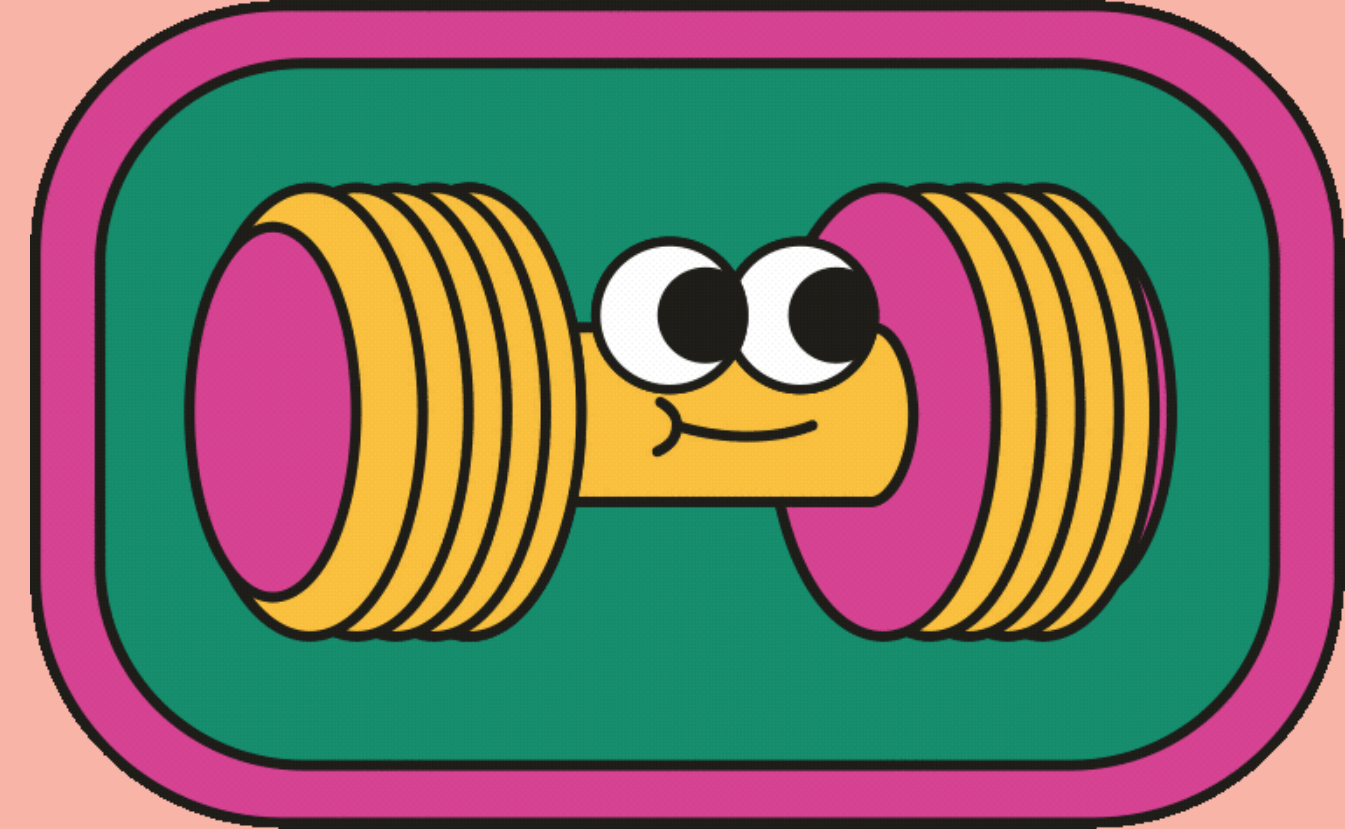
"PONCTUELLE" SIGNIFIE QUE L'ELEVE EST DISPENSÉ D'EPS POUR UNE DURÉE INFÉRIEURE À 1 MOIS.

**En tant que parent, vous devez :**

Remplir un billet de dispense sur le carnet de correspondance et le signer.

**En tant qu'élève vous devez :**

Montrer votre dispense à votre enseignant d'EPS  
Puis montrer la dispense à votre CPE.



**Sortie de l'établissement**

Lorsque la dispense est ponctuelle les élèves ne sont pas autorisés à sortir de l'établissement. Ils seront accueillis en salle d'étude pour travailler ou assisterons au cours d'EPS sans y participer.

# L'inaptitude à la pratique de l'EPS longue durée

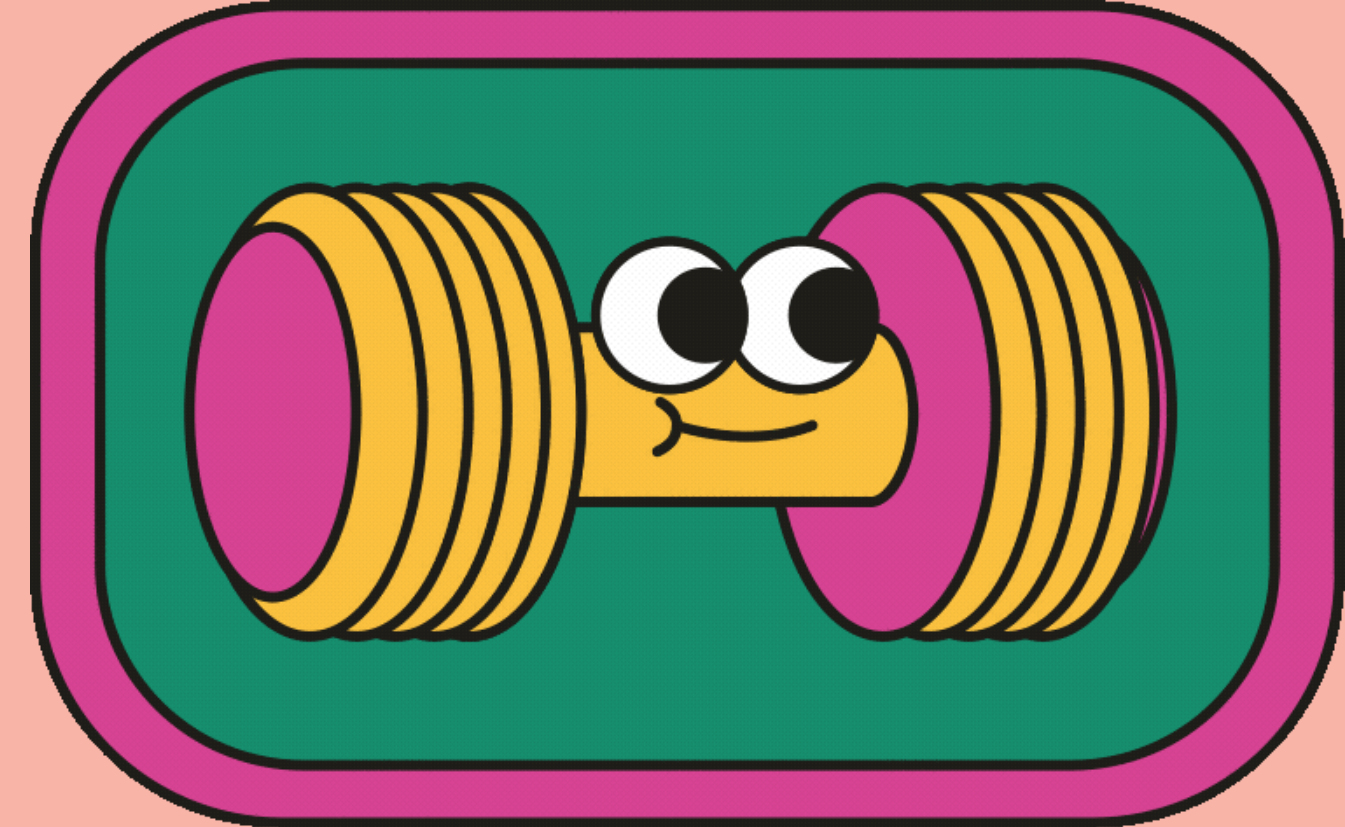
"LONGUE DURÉE" SIGNIFIE QUE L'ELEVE EST DISPENSÉ D'EPS POUR AU MOINS 1 MOIS.

**En tant que parent, vous devez :**

Remplir un billet de dispense sur le carnet de correspondance, le signer et joindre un certificat médical.

**En tant qu'élève vous devez :**

Montrer votre dispense et votre certificat médical à votre enseignant d'EPS  
Puis montrer la dispense à votre CPE.



**Sortie de l'établissement**

Lorsque la dispense est de "longue durée" l'enseignant d'EPS et la CPE peuvent autoriser l'élève à être absent du collège sur le temps du cours d'EPS.



"L'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde".

**Nelson Mandela**



**Merci d'avoir pris le temps de lire cet article.**

**Si vous souhaitez nous rencontrer, vous pouvez  
contacter**

**le [01.39.94.08.24](tel:0139940824) et demander à prendre rendez-vous  
avec :**

**Mme Proust (CPE des 6èmes et 4èmes)**

**ou**

**Mme Mauries (CPE des 5èmes et des 3èmes)**